

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EnTrust Global Alternative Income Strategy

Class R US\$ Accumulating

ISIN : IE00BYN5CS18

Un compartiment de : Legg Mason Alternative Funds ICAV

Géré par : Legg Mason Investments (Ireland) Limited, filiale du groupe de sociétés Legg Mason.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif du fonds est d'obtenir un revenu et d'accroître sa valeur.

Politique d'investissement

- Le fonds est un fonds multigestionnaire. Le gestionnaire d'investissement attribue les investissements du fonds à un groupe sélectionné de Sous-Conseillers qui emploient diverses stratégies d'investissement.
- Les Sous-Conseillers investissent en s'appuyant sur un grand nombre de stratégies d'investissement alternatives, notamment des stratégies de crédit long-short, de valeur relative, ou encore des stratégies macroéconomiques mondiales et axées sur des événements.
- Les stratégies de crédit long-short consistent à prendre des positions longues et courtes (en reproduisant artificiellement un investissement à l'aide de produits dérivés) sur des obligations émises par des sociétés. Les stratégies de valeur relative cherchent à générer de la croissance en tirant parti des anomalies temporaires des prix des investissements et des inefficacités du marché. Les stratégies axées sur des événements consistent principalement à investir dans des actions d'entreprises impliquées dans une variété d'opérations sur titres. L'investissement macroéconomique mondial utilise un large éventail de stratégies dans lesquelles le processus d'investissement tient compte de l'impact des événements mondiaux sur les marchés.
- Les Sous-Conseillers peuvent investir de manière significative dans divers types de contrats financiers, en particulier les produits dérivés (des instruments financiers dont la valeur découle de la valeur d'autres

actifs), pour essayer d'atteindre l'objectif du fonds et de réduire le risque ou le coût, ou pour générer une croissance ou un revenu supplémentaire pour le fonds.

Indice de référence : HFRX Global Hedge Fund Index

À la discrétion du gestionnaire : Le fonds fait l'objet d'une gestion active et le gestionnaire d'investissement a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner des investissements dans le cadre de l'objectif et de la politique d'investissement du fonds. Le fonds utilise l'indice de référence uniquement à des fins de comparaison des performances. Les composantes de l'indice de référence sont des fonds spéculatifs et, de ce fait, le fonds n'investit généralement pas dans des actifs qui sont des composantes de l'indice de référence.

Monnaie de base du fonds : dollar des États-Unis

Monnaie de la catégorie d'actions : dollar des États-Unis

Coût des opérations : Le fonds supporte le coût des opérations d'achat et de vente d'investissements, ce qui peut avoir un impact important sur la performance du fonds.

Fréquence de négociation : Vous pouvez acheter, vendre et convertir vos actions chaque jour d'ouverture du New York Stock Exchange.

Investissement minimal initial : L'investissement minimal initial pour cette catégorie d'actions est de USD 1.000.

Traitement des revenus : Les revenus et les plus-values fournis par les investissements du fonds ne sont pas versés, mais ils sont pris en compte dans le prix de l'action du fonds.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur est basé sur la volatilité des rendements (performances passées) de la catégorie d'actions considérée (calculée sur une base de rendement glissant sur 5 ans). Lorsqu'une catégorie d'actions est inactive / a un historique de rendements inférieur à 5 ans, l'indicateur se base sur la limite de risque interne adoptée par le fonds.

Il n'est pas certain que le fonds demeure dans la catégorie susmentionnée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds n'offre aucune garantie ou protection du capital et il est possible que vous ne récupériez pas le montant investi.

Le fonds est dans cette catégorie de risque/rendement car il investit dans un portefeuille diversifié de titres comprenant des obligations, des actions, des instruments dérivés et du marché monétaire. Les caractéristiques historiques du portefeuille ont démontré une capacité à limiter sa volatilité globale.

Le fonds est exposé aux risques suivants qui sont importants, mais qui peuvent ne pas être adéquatement pris en considération par l'indicateur :

Gestionnaire des conseillers : La performance du fonds est soumise à la performance des Sous-Conseillers sous-jacents auxquels le gestionnaire d'investissement a alloué des investissements.

Obligations : Il existe un risque que les émetteurs des obligations détenues par les conseillers en investissement par délégation ne soient pas en mesure de rembourser l'obligation ou de payer les intérêts dus sur celle-ci, ce qui peut entraîner des pertes pour le Fonds sous-jacent. Les conseillers en investissement par délégation peuvent investir dans des obligations ayant une note de crédit faible ou encore dans des obligations non notées, lesquelles présentent un niveau de risque plus élevé que celui des obligations ayant une note de crédit élevée.

Produits dérivés : Les conseillers en investissement par délégation ont recours de manière importante aux produits dérivés. L'utilisation d'instruments dérivés peut avoir pour résultat de plus grandes fluctuations de la valeur du fonds et peut engendrer des pertes égales ou supérieures au montant investi.

Titres adossés à des actifs : Les conseillers en investissement par délégation peuvent investir dans des titres adossés à des actifs. L'échéancier et le montant des flux de trésorerie résultant de ces titres ne sont pas pleinement garantis et il pourrait en résulter des pertes pour le Fonds sous-jacent.

Sociétés de placement immobilier (REIT) : Les conseillers en investissement par délégation peuvent investir dans des REIT. L'investissement dans des REIT comporte les mêmes risques qu'un investissement direct dans l'immobilier, y compris les risques liés aux changements de valeurs, aux règles fiscales et à d'autres lois. La valeur d'investissements en REIT et le niveau de flux de trésorerie généré au titre des distributions aux investisseurs peuvent être affectés par des défaillances d'emprunteurs et de locataires.

Couverture : Les conseillers en investissement par délégation peuvent avoir recours à des produits dérivés afin de réduire le risque lié à l'évolution des taux de change entre la monnaie des investissements détenus par le fonds et la monnaie de base du fonds lui-même (couverture). Cependant, les opérations de couverture peuvent également exposer le fonds à des risques supplémentaires.

Liquidité : Dans certaines circonstances, la vente des investissements du fonds peut s'avérer difficile en raison d'une faible demande sur les marchés, dans ce cas le fonds peut ne pas être en mesure de minimiser la perte découlant de ces investissements.

Commission de performance : La structure de la commission de performance du fonds peut se traduire par le versement d'une commission de performance, même si la croissance prévue des actifs nets du fonds n'est pas atteinte.

Contreparties du fonds : Le fonds peut subir des pertes lorsque les parties avec lesquelles il négocie ne peuvent pas honorer leurs obligations financières.

Pour plus de précisions sur les risques liés à un investissement dans le fonds, veuillez vous reporter aux sections intitulées « Facteurs de risque » dans le prospectus de base et « Profil de risque » dans le supplément du fonds.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	aucun
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,87 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance: 15 % par an de : tout rendement obtenu par la catégorie d'actions ou l'un ou l'autre des Conseillers délégués du fonds qui serait supérieur à la valeur précédente la plus élevée, plus 4 % par an. Lors du dernier exercice du fonds, clos le 30 juin 2020, aucune commission de performance n'a été versée.	

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

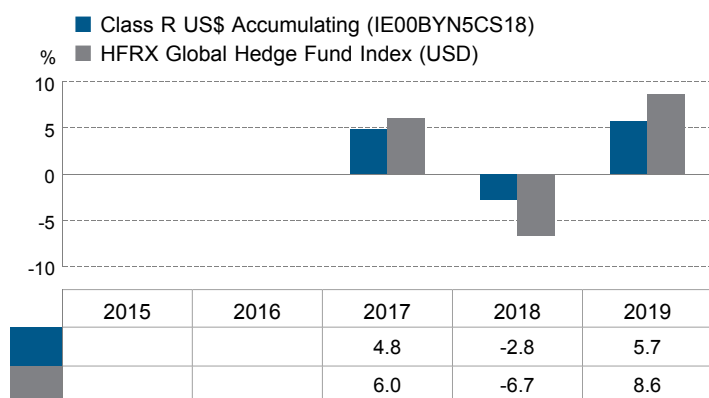
Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent au montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous payez moins. Vous devriez consulter votre conseiller financier à ce sujet.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en juin 2020. Il peut varier dans le temps.

* Il se peut que les commissions de surperformance relatives à la performance de l'un ou de plusieurs des Conseillers délégués soient à verser par le fonds de l'un ou de plusieurs des Conseillers délégués, quand bien même la Valeur liquidative du fonds n'aurait pas augmenté ou aurait diminué.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter les sections « Commissions et frais » du prospectus de base et du supplément du fonds.

Performances passées



Le fonds a été lancé le 25 août 2015 et la catégorie d'actions a émis des actions pour la première fois le 24 mai 2016.

Les performances passées ont été calculées en USD.

La performance tient compte des commissions et des frais dus par le fonds, mais ne tient pas compte des frais d'entrée ou de sortie pouvant être dus.

La performance passée ne constitue pas une indication fiable des performances futures et elle peut ne pas se répéter.

De plus amples informations sur les performances du compartiment sont disponibles sur www.leggmason.com/global.

Informations pratiques

Dépositaire: State Street Custodial Services (Ireland) Limited

Informations complémentaires: Des informations supplémentaires sur le fonds (y compris le prospectus, le supplément, les rapports et comptes et la politique de rémunération) peuvent être obtenues en anglais, gratuitement et sur simple demande adressée à l'Agent administratif : State Street Fund Services (Ireland) Limited, 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande et sur www.leggmason.com/global.

Publication du prix: Le tout dernier prix des actions est publié sur www.leggmason.com/fund-prices.

Législation fiscale: Le fonds est soumis à la législation fiscale et à la réglementation irlandaises. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez consulter votre conseiller financier.

Déclaration de responsabilité: La responsabilité de Legg Mason Investments (Ireland) Limited ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Structure: Legg Mason Alternative Funds ICAV est un véhicule de gestion collective d'actifs de droit irlandais (« ICAV »). L'ICAV est une structure à compartiments multiples dans la mesure où il est créé pour fournir divers compartiments, chacun représentant un portefeuille d'actifs. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales de l'actif et du passif des autres compartiments.

Conversion entre Fonds: Vous pouvez demander l'échange des actions du fonds contre des actions d'une autre catégorie du même fonds ou une autre catégorie d'un autre fonds de Legg Mason Alternative Funds ICAV, sous réserve de certaines conditions (voir « Échanges d'Actions » dans le prospectus). Le fonds lui-même ne prélève pas de commission de conversion pour l'échange d'actions d'un fonds contre des actions de la même catégorie d'un autre fonds ou contre des actions d'une catégorie différente du même fonds. Toutefois, il se peut que certains courtiers facturent une commission de conversion. Veuillez vous adresser à votre courtier à ce sujet.

Legg Mason Alternative Funds ICAV est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Legg Mason Investments (Ireland) Limited est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Le présent document d'information clé pour l'investisseur est exact au 21/07/2020.